

T.M.J.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 91-003 bis du 23 Août 1991

Portant autorisation de ratification des Accords de Prêts signés le 11 Septembre 1990 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique en vue du financement partiel du projet de bitumage de la Route PARAKOU-DJOUGOU-NATITINGOU et du projet d'Hydraulique Villageoise et Pastorale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, des Accords de Prêts signés le 11 Septembre 1990 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, en vue du financement partiel du projet de bitumage de la Route PARAKOU-DJOUGOU-NATITINGOU et du projet d'Hydraulique Villageoise et Pastorale.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 23 Août 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

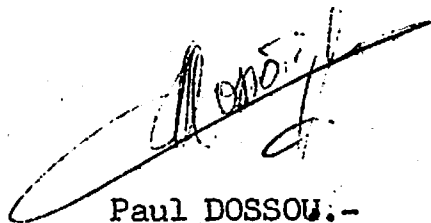

Nicéphore SOGLO

le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA.

.../...

Le Ministre des Finances,



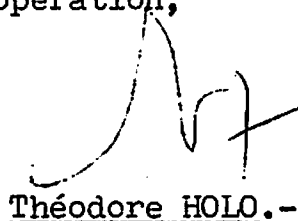
Paul DOSSOU.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



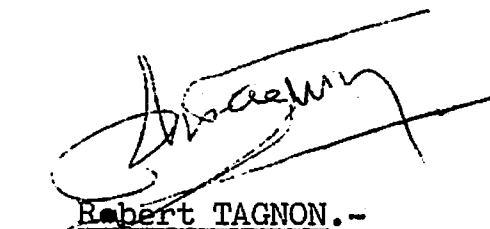
Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Théodore HOLO.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF-MIPT-MAEC-MPRE 8 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 ENA-
INE-BCP 3 DCCT-GCONB-CSM 3 BN-DAN-CAA 3 JO 1.-